Prévention des risques majeurs et dispositifs d’alerte

(https://ville-cachan.fr/prevention-des-risques-majeurs-et-dispositifs-d-alerte/)

Cette information doit permettre à chacun de connaître les dangers auxquels il est confronté, les conséquences des phénomènes graves et les mesures à prendre pour s’en protéger. Les risques majeurs concernent notamment :

- Les risques naturels (phénomènes météorologiques exceptionnels, mouvements de terrain, etc.)
- Les risques technologiques (accidents industriels, transport de matières dangereuses, etc.)
- Les risques sanitaires (pandémies, pollution d’eau potable, nuage toxique, etc.)
- La menace cyber (cyberattaques, rançongiciels, espionnages, etc.)
- La menace terroriste (attentats, radicalisation, etc.)

- Rubrique « Risques » du site info.gouv.fr (lien externe)
- Site internet georisques.gouv.fr (lien externe)
- Vigilance météorologique de Météo-France (lien externe)

Document d’information communal sur les risques majeurs (Dicrim)

Un Document d’information communal sur les risques majeurs (Dicrim) a été voté lors de la séance du conseil municipal de Cachan du 21 décembre 2017.

Le Dicrim de Cachan indique les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde répondant aux risques majeurs susceptibles d’affecter la commune.

Élaboré à partir des informations disponibles transmises par le préfet, il contient des données locales et départementales réunies autour de 4 grands types d’informations :

- La connaissance des risques naturels et technologiques dans la commune
- Les mesures prises par la commune, avec des exemples de réalisation
- Les mesures de sauvegarde à respecter en cas de danger ou d’alerte
- Le plan d’affichage de ces consignes

- Dicrim de Cachan PDF 4.44 Mo

Cartographie des risques

La Ville met à disposition 2 types de cartes :

- Carte des risques de mouvements de terrain par affaissements et effondrements de terrain PDF 1.29 Mo
- Carte des risques de mouvements de terrain différentiel consécutif à la sécheresse et à la réhydratation des sols PDF 1.95 Mo

Dispositifs d’alerte

Alertes sonores

Le signal d’alerte correspond à la diffusion d’un son modulé provenant d’une sirène afin d’avertir la population d’un danger imminent. Il comporte 3 séquences de 1 minute 41 secondes chacune, séparées d’intervalles de 5 secondes.

Alertes par SMS

La Ville a mis en place un dispositif d’envoi de SMS d’urgence pour prévenir les habitants d’un risque imminent ou pour délivrer une information d’importance.

S’inscrire aux alertes SMS (lien externe)

Consignes à respecter en cas d’alerte

Dans tous les cas, écoutez la radio pour connaître la nature du risque et les consignes à appliquer :

- France Inter (87.8 Mhz)
- France Info (105.5 Mhz)
- France Bleu Paris (107.1 Mhz)

Ne restez pas dans un véhicule et libérez les voies de circulation pour faciliter l’accès des secours.

1/ Se mettre à l’abri dans un bâtiment

- Couper le gaz et l’électricité
- Arrêter la climatisation, le chauffage et la ventilation, boucher les ouvertures afin de se protéger d’une éventuelle pollution de l’atmosphère
- Ne pas rester près des fenêtres et ne pas les ouvrir

- Ne pas monter sur un toit
- Ne pas allumer de flamme, au risque de déclencher une explosion
- Fermer les arrivées d’eau si besoin
- Ne pas quitter son abri, même pour aller chercher ses enfants à l’école. Ils sont pris en charge par le personnel enseignant.
- Ne pas téléphoner, sauf urgence vitale
- Attendre le signal de fin d’alerte (son continu de 30 secondes)

2 / Évacuer

- Emporter un kit d’urgence préalablement constitué
- Se rendre au point de rassemblement et de distribution
 - Grange Joséphine Loupy (anciennement grange Gallieni) : 2 rue Gallieni (face à la mairie)
 - Gymnase Victor Hugo : 74, avenue du Président-Wilson

Constitution d’un kit d’urgence

Dans une situation d’urgence, certains équipements sont essentiels. Il convient d’anticiper la réalisation d’un kit de sécurité (sac à dos ou valise facilement transportable), qui contient :

- Pour se signaler : sifflet, lampe torche, gilet fluorescent
- Pour rester informé : radio à piles et piles de recharge
- Pour subvenir à ses besoins : bouteilles d’eau, aliments secs ou conserves, ouvre-boîte, couteau multifonctions…
- Pour les premiers soins et l’hygiène : trousse médicale de premiers soins, médicaments en cas de traitement quotidien, brosse à dent, serviette, vêtements chauds, couverture de survie
- Pour quitter la maison en sécurité : double des clés, copie des papiers d’identité et des contrats d’assurance, un peu d’argent liquide

Ne pas oublier de prendre à la dernière minute :

- Téléphone portable et chargeur
- Médicaments spécifiques
- Papiers d’identité, chéquier et carte bleue

Service Prévention et coordination des risques majeurs

Maison Tilly, 3, rue Raspail, 94230 Cachan

Lundi au vendredi : 8h-17h